

Congrès ANEA 2017 : un anniversaire synonyme d'ouverture vers le grand public

dimanche, 19 mars 2017

Le 11^e congrès de l'ANEA a été l'occasion pour la nouvelle équipe dirigeante emmenée par François Mondello d'annoncer la création d'une nouvelle filiale dédiée à la prospective et à la communication. Objectif principal : rapprocher l'expert du grand public à travers un rôle de conseil...



Le 11^e congrès de l'ANEA, qui s'est tenu le 10 mars dernier à Issy-les-Moulineaux (92), a été l'occasion pour l'organisation de fêter ses dix ans d'existence. Un anniversaire qui a en outre vu l'élection d'un nouveau président. Après deux mandats successifs, Philippe Ouvrard cèdera donc le 24 mars prochain la présidence à François Mondello, du cabinet Alliance Expert, basé à Aix-en-Provence, et ce pour un mandat de 4 ans.

Un mal pour un bien

Bien sûr, la désormais tristement célèbre [affaire des 5014 VGE revendus en tant que VO](#) a plané sur l'événement. Mais après «*le coup reçu sur la tête*», selon les propres mots de la nouvelle équipe dirigeante, cet épisode s'est révélé être «*un vrai déclencheur pour l'ANEA*». La refonte du code de déontologie de la profession, annoncée par Philippe Ouvrard à l'occasion du congrès 2015 de l'ANEA, a été finalisée l'année suivante, puis adoptée dans la foulée par la CFEA (Confédération Française des Experts en Automobile, qui regroupe, outre l'ANEA, le SEI ainsi que le BCA).

Ce code, que [le syndicat SEAI n'a pas accepté](#), a en tout cas été transmis au ministère de l'Intérieur, qui planche actuellement sur un projet de décret relatif à la déontologie de la profession. «*Le décret existe déjà dans sa première rédaction, précise Lionel Namin, secrétaire général de l'organisation professionnelle. Il doit d'abord passer devant le Conseil d'État, mais sa publication devrait intervenir dans le courant de l'automne.*» Il deviendra ainsi le référentiel sur lequel s'appuieront la [Commission](#)

[Nationale des Experts en Automobile \(CNEA\), récemment réactivée](#), et le ministère de l'Intérieur à l'encontre d'experts devant être sanctionnés.

Nouvelle filiale prospective et communication

Au-delà des aspects réglementaires et déontologiques, l'ANEA et son nouveau président entendent surtout se rapprocher du grand public. *«L'image de l'expert auprès des automobilistes n'est pas bonne, reconnaît François Mondello. Il est trop souvent perçu comme celui qui empêche l'automobiliste de retrouver rapidement son véhicule. Mais l'expert n'est pas uniquement un censeur ; il a un rôle à jouer auprès des automobilistes en termes de conseil.»* Une orientation stratégique tant le métier va nécessairement évoluer de concert avec celle du produit automobile, mais également en raison d'un marché de la réparation-collision en baisse structurelle...

Aussi, l'ANEA a-t-elle annoncée dans le cadre de ce 11^e congrès la création d'une nouvelle filiale dédiée à la prospective et à la communication. Dirigée par Christophe Theuil, vice-président de l'ANEA, elle aura en charge tout autant la veille technologique que d'observatoire du marché afin d'identifier les nouvelles missions que les membres de l'organisation professionnelle pourraient remplir.

Le particulier en ligne de mire

Et les pistes sont nombreuses. Certes, l'ANEA s'est ouvert depuis 4 ans maintenant au marché des particuliers avec son offre Carré Expert Auto, un rôle de conseil dans le cadre de l'achat d'un véhicule d'occasion. Un marché qui offre un énorme potentiel (5 millions de transactions par an), et qui n'est que trop peu exploité pour l'instant... A tort d'ailleurs, *«lorsque l'on sait qu'il existe quelque 600 000 fraudes au kilométrage sur ce marché, soit 12% des transactions»*, souligne Christophe Theuil !

La nouvelle équipe dirigeante réfléchit d'ores et déjà à élargir ce type de conseil aux véhicules de loisir (camping-cars) voire, dans le cadre de prestations d'entretien-réparation. Sans oublier le fameux rôle économique de l'expert que l'ANEA compte visiblement utiliser à plein. Fameux mais toujours sulfureux, surtout depuis [qu'il a été récemment \(et hâtivement ?\) adoubé par la cour de Cassation](#).

S'impliquer dans le VO et l'éco-entretien

D'autres pistes sont évoquée : *«On dénombre annuellement 3,5 millions de sinistres, dont 10% en perte totale, rappelle le vice-président de l'organisation professionnelle. Cela signifie que, tous les ans, 350 000 automobilistes doivent retrouver un véhicule –souvent très rapidement– pour assurer leur mobilité. Dans ce cadre, l'expert peut intervenir pour les aider à trouver un véhicule.»*

L'éco-diagnostic est également évoqué : *« centres de contrôle technique, réparateurs et experts sont complémentaires dans l'objectif d'un meilleur entretien du parc roulant, analyse François Mondello. L'expert, itinérant par nature, offre un point de contact supplémentaire auprès des véhicules qui ne passent le contrôle technique que tous les 2 ans au mieux.»*

Reproduction interdite